



## INTERPELLATION URGENTE

**du groupe UDC, par les députés Régis Perrin (suppl.), Roger Ecoeur, Charles Clerc et Guillaume Vanay (suppl.), concernant le centre des Barges: qui veut assumer le risque? (14.06.2011) 2.166**

Tout le monde se souvient de la catastrophe d'Evolène de 1999, des victimes des avalanches et des suites judiciaires qui ont valu au président de commune d'alors et à son responsable de la sécurité d'être condamnés pénalement.

Aujourd'hui, notre ministre de l'asile, Madame Waeber-Kalbermatten, veut installer des demandeurs d'asile au domaine des Barges, à Vouvry, dont on apprend qu'il est situé en zone de risques d'inondation.

Nous posons dès lors les questions suivantes:

1. La cheffe du DSSI, le cas échéant le Conseil d'Etat tout entier, est-elle prête à assumer, pour le compte de l'Etat du Valais, les conséquences civiles et, à titre personnel, les conséquences pénales d'une éventuelle inondation?
2. Au vu du mécontentement de la population environnante, cristallisé dans une pétition UDC qui a rencontré un large soutien populaire, de l'attitude pour le moins cavalière de l'Etat du Valais vis-à-vis d'une commune et d'une population placées devant le fait accompli, du caractère pour le moins discutable, pour ne pas dire illégal du changement d'affectation des lieux, cette circonstance supplémentaire de la localisation du futur centre en pleine zone de risques d'inondation ne devrait-elle pas conduire la cheffe du DSSI, le cas échéant le Gouvernement, à revoir sa position et à abandonner la création de ce centre?

Alors que la polémique bat son plein sur place, que le Conseil d'Etat vient de répondre aux pétitionnaires et qu'il doit encore répondre à une motion du groupe UDC réclamant un meilleur traitement des communes concernées par l'Etat du Valais (participation à la procédure, droit de veto pour l'utilisation des abris PC à d'autres fins que la protection de la population), ces questions sont d'une incontestable actualité. Il était imprévisible (l'information n'a d'ailleurs été rendue publique que tout récemment) que les bâtiments choisis pour abriter ce centre pour demandeurs d'asile se situe en pleine zone de risques d'inondation et encore plus imprévisible que les responsables politiques qui en ont décidé semblent disposés à assumer un tel risque. Enfin, il s'impose de prendre immédiatement la décision d'abandonner ce projet contestable et contesté, ne serait-ce que pour ménager ensuite le temps nécessaire à trouver une autre solution pour l'hébergement des demandeurs d'asile concernés.

Sion, le 14 juin 2011  
(09h25)

Groupe UDC, par  
Régis Perrin, député (suppl.)  
Roger Ecoeur, député  
Charles Clerc, député  
Guillaume Vanay, député (suppl.)